

## MAIRIE DE MORIVILLER

### PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 17 Avril 2024 le maire de Moriviller a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune.

A cet effet, Monsieur NICOLAS Claude, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du mercredi 22 mai 2024 à 14h00 au jeudi 6 mai 2024 à 18h00,

Les pièces du dossier seront consultables en mairie où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance sur place les jeudis de 13h30 à 17h30.

Le dossier en version dématérialisée sera consultable sur le site internet de la communauté de communes Meurthe-Mortagne-Moselle (CC3M) : <http://www.cc3m.fr>

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans le dossier soumis à enquête.

Le projet de révision du zonage d'assainissement n'est pas soumis à évaluation environnementale, après examen au cas par cas. Le dossier d'enquête publique comprend cette décision.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie, les observations peuvent également être adressées par écrit, à la mairie au nom du commissaire-enquêteur : 3 route de Gerbéviller 54830 MORIVILLER, par courrier électronique à l'adresse mail suivante à l'attention du commissaire enquêteur : [enquetespubliques54@orange.fr](mailto:enquetespubliques54@orange.fr)

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Moriviller, siège de l'enquête aux jours et heures suivants :

- Le mercredi 22 mai 2024            14h00 à 16h00
- Le jeudi 6 juin 2024            16h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Moriviller où ils seront tenus à la disposition du public. Ils pourront également être consultés sur le site internet de la CC3M.

Le projet de révision du zonage d'assainissement pourra alors être approuvée par délibération du conseil municipal.

La commune de Moriviller dont les coordonnées suivent, est la personne morale responsable du projet de révision du zonage d'assainissement soumis à enquête, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :

Mairie de Moriviller : 3 rue de Gerbéviller 54830 MORIVILLER

Tél. : 03.83.42.78.31

Elle est représentée par M. GEOFFROY Gérard, maire